

Page 1	Editorial - Les pêcheurs fous
Page 2	Arc-en-ciel - Lorsque plus personne n'écoute ...
Page 3	Sociétés de la FSPG - La société de pêche L'Hermance se présente
Pages 4-5	P'tites Nymphos - Brèves de la pêche locale, régionale et nationale
Page 6	Contre les pesticides de synthèse - Signez l'initiative !
Page 7	Sécheresse annoncée - Pays de Gex : prélèvements domestiques inconnus
Pages 8-9	Le Lion, l'Arnon, les plumes et les écailles - Infos et coups de gueule
Page 10	Cormorans - Les « animalistes » montent aux barricades ... nous aussi !
Page 11	Nouvelles de la FSP - Dernières actualités de la FSP
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de la FSPG

Editorial

Les pêcheurs genevois, ces fous admirables !

Ils sont virés des terrasses lorsqu'ils pêchent le Rhône en ville, passent leur temps à démonter les barrages sur l'Allondon ou s'énervent contre des golfs verdoyants lorsque les cours d'eau sont à sec.

Ils ont attendu plus d'une décennie pour que les milieux scientifiques admettent que les vidanges du Rhône sont responsables de la disparition des salmonidés sur ce fleuve.

Ils ont supporté durant des années les injonctions de l'OFEV, qui interdit de remettre des truites arc-en-ciel dans le Rhône mais qui prévoit en même temps la quasi disparition des truites fario du Plateau suisse. Ils doivent pratiquer « en cachette » le catch and release, alors que la Confédération autorise les vidanges destructrices du Rhône, sur lesquelles les protecteurs des animaux ferment les yeux.

Ils ont vu des cours d'eau être renaturés à coups de dizaines de millions, sans que la qualité et surtout la quantité d'eau n'aient été durablement améliorées.

Enfin, ils continuent à espérer un jour revoir des poissons dans l'Arve, l'un des derniers cours d'eau du canton à avoir toute l'année un régime hydrologique compatible avec la pêche.

Et pourtant ... ils ne baissent pas les bras! Après avoir repeuplé le Rhône franco-genevois en truites arc-en-ciel, ils seront présents sur les cours d'eau tout l'été, initieront à plusieurs reprises les genevois à la pêche, et organiseront une fête bruyante et revendicatrice lors de la fermeture de la pêche dans le Rhône ! **Des fous admirables vous dis-je !**

Christophe Ebener – président de la FSPG



LE ROND DANS L'EAU

132 résidence du
Pont de Fillinges,
74250 Fillinges

MAGASIN SPÉCIALISTE LACS ET RIVIÈRES

Tel : 0033 4 50 31 11 91

In rainbow we trust !



(CE) Suite au refus du Conseil national en septembre 2016 d'une motion favorable à la «naturalisation» de la truite arc-en-ciel et après de nombreuses années de revendications et de recours infructueux auprès de l'OFEV et du Tribunal Administratif Fédéral, les pêcheurs genevois, avec l'aide de leurs homologues de France voisine, ont effectué un déversement de truites arc-en-ciel depuis la rive française du secteur limitrophe du Rhône genevois, en contournant ainsi en toute légalité la loi Suisse qui interdit toute introduction de ces salmonidés dans les eaux libres de notre pays.

Il y a peu, je demandais si le Rhône genevois tenait plus d'une zone villa ou d'une forêt primaire (lire le blog du président de la FSPG : latetesousleau.blog.tdg.ch). Et bien, les pêcheurs ont tranché ! Ils ont déversé fin mai 2017 plus de trois cent kilos de truites arc-en-ciel dans le Rhône franco-genevois !

Parce que voir disparaître la pêche de loisir dans le Rhône, ça suffit!

Parce que faire le grand écart entre les injonctions contradictoires du Canton, de la Confédération et des protecteurs des animaux, y en a marre!

Parce que 3 barrages sur quelques kilomètres, des vidanges tous les 3 ou 4 ans et des débits qui varient du simple au quintuple dans la journée, c'est pas plus naturel qu'une truite américaine.

Et surtout parce que la nature n'attend jamais qu'un écosystème revienne à un état ancestral. D'autres espèces, telles les silures par exemple, profitent en effet de la situation pour remplir le vide laissé par nos poissons indigènes.

Finalement, les pêcheurs ont bien eu raison. Des arc-en-ciel dans une zone villa, c'est vraiment sympa !



Implenia Spécialistes travaux lacustres.

Implenia conçoit et construit pour la vie. Avec plaisir. www.implenia.com

Sociétés de pêche membres de la FSPG



(MP) *Au fil des numéros de l'Info-Pêche, les sociétés membres de la FSPG sont évoquées. Ci-dessous un article où la société de pêche l'Hermance se présente.*

La société de pêche L'Hermance est une association à but non lucratif fondée en mars 1961. Notre objectif premier est la promotion et le soutien de la pêche sportive, mais également la préservation de l'état naturel des paysages et sites de la région. Plus de cinquante ans après notre fondation, nous sommes fiers de pouvoir continuer à transmettre notre amour pour la pêche et la nature ainsi que l'esprit de franche camaraderie instauré par les anciens.

Tout au long de l'année, nous organisons plusieurs sorties de pêche afin de découvrir de nouveaux endroits où exercer notre passion. Nous organisons également un concours de pêche pour nos membres se déroulant sur plusieurs dates ainsi que des repas pour fêter certaines ouvertures. En plus

de ces manifestations axées pêche, vous pouvez nous retrouver sur le quai d'Hermance le soir du 1er août pour partager un repas chaud sur notre stand ou encore participer à notre matinée de nettoyage de la rivière l'Hermance qui se termine autour d'un apéritif convivial.

Depuis plusieurs années, nous avons créé le Mouvement Junior afin d'initier, à travers des cours de pêche et des sorties, les plus jeunes aux différents types de pêche en rivières et en lacs tout en les sensibilisant au respect de l'environnement. Cette section remporte un franc succès et s'accroît d'année en année.



L'Hermance: une société qui s'investit auprès des jeunes !

Renaturation des cours d'eau: on est loin du clap de fin !!!

A entendre certains, la renaturation des cours d'eau est proche d'avoir atteint tous ses objectifs! Faudrait-il emmener ces valeureux technocrates au bord des cours d'eau pour qu'ils constatent que le Ruisseau de Pralieu n'est toujours pas compatible avec la remontée des truites de l'Allondon, et que même sur l'Allondon, il reste beaucoup à faire en terme d'habitat piscicole ? Et que sur la Versoix, la connexion du Nant de Braille avec le canal de Versoix est indispensable ?

A l'heure des sécheresses à répétition qui transforment l'Aire et les autres petits cours d'eau genevois en marécage à grenouilles vertes ou pire encore, en oueds, la conservation de nos truites indigènes sur l'Allondon et la Versoix passe nécessairement par un habitat qui doit leur être le plus favorable possible.

Donc ces actions sont nécessaires, point barre !

P'TITES NYMPHOS

Agenda 2017

Passeport-vacances: samedi 15 juillet à Richelien
Journée de la Pêche: samedi 26 août à Richelien
Fermeture petites rivières: samedi 30 septembre
Fermeture salmonidés Léman: dim soir 15 oct.
Fermeture Rhône (1-2-3) et Arve*: jeudi 30 novembre. *: les secteurs 6 et 7 de l'Arve demeurent ouverts du 1er au 31 décembre pour la pêche de l'ombre commun uniquement en mouche sèche.

Nettoyage de l'Arve par « la » GSF

Pour la 4ème année consécutive, le Geneva Street Fishing « la GSF », organise le nettoyage d'un cours d'eau. Après le Rhône, c'est l'Arve urbaine qui se verra refaire une beauté en 2017 ! Nous vous donnons rendez-vous le **samedi 18 novembre**. Plus d'informations sur le site de la FSPG : www.fspg-ge.ch ou écrivez un mail à : gvastreetfishing@gmail.com



Allondon : y'a plus de poissons !

Les avis sont unanimes ! L'Allondon semble vide cette année. Les débits d'étiage prolongés, les dérangements continus par le public en quête de fraîcheur (baignade et barrages !) et la dernière vidange, semblent avoir eu la peau de cette rivière emblématique de la pêche genevoise. Une pêche d'inventaire a eu lieu début juin 2017 : sur un secteur de 200 mètres linéaires en fin de plaine alluviale il n'a été dénombré que 25 truitelles ... et pas un ombre, la misère totale !!

BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône
CH - 1205 Genève
Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32
Email : info@boutiquedupecheur.ch
Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop

... que feriez-vous sans moi ..?



Marre des pesticides !

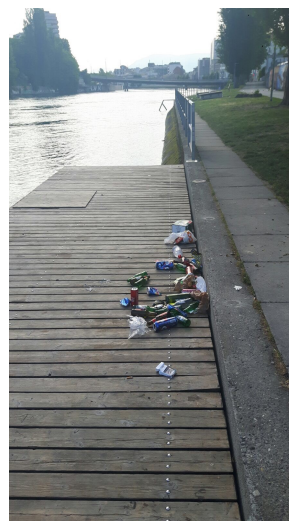
La Fédération Suisse de Pêche FSP ne veut accepter plus longtemps qu'un incroyable cocktail de pesticides et d'herbicides empoisonne nos ruisseaux, rivières et lacs et menace l'eau potable. Le 10 juin 2017, l'Assemblée des délégués de la FSP à Altendorf SZ a adopté une résolution avec des exigences claires : enfin des contrôles par les autorités et soutien à la récolte de signatures des initiatives populaires anti-pesticides.

Ci-dessous les liens vers les pages internet des deux initiatives contre les pesticides :

IN « Pour une Suisse sans pesticides de synthèse » : www.future3.ch (Voir aussi notre article en page 6)

IN « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » :

www.initiative-sauberes-trinkwasser.ch/fr/initiative/



Faut-il interdire l'accès à la nature aux cons ?

On peut se le demander à la vue des montagnes de débris qui s'amoncellent sur les rives du Rhône, de la Versoix et de l'Allondon. La réponse de l'Etat et de la Ville de Genève, qui favorisent pourtant l'accès récréatif le long de nos cours d'eau, est pour l'instant inexistante ! Combien de temps cela va-t-il durer ?

« Yapas » : la nouvelle litanie de l'administration genevoise

Vous demandez à augmenter la cadence de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la protection des eaux ? « **yapas** l'poste ! ».

Vous interrogez sur la raison qui explique pourquoi la planification planifie, mais pourquoi sur le terrain les choses n'évoluent pas depuis des années ? « **yapas** l'poste ! ».

Pourquoi n'y a-t-il pas d'intervention sur les constructeurs de barrages au bord de l'Allondon et la Versoix en période d'étiage ? « **yapas** la base légale ! ».

Et des patrons qui fixent des priorités, **y'en** a dans le poste ?

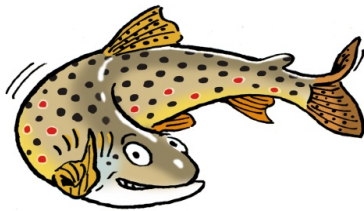
Débits d'étiage: les pêcheurs font dans la prévention

Les petites rivières genevoises ont affronté des débits extrêmement faibles durant l'hiver et le printemps 2017. Actuellement le déficit pluviométrique durant les 6 derniers mois montre qu'il n'est tombé guère plus que 50 % des précipitations d'une année normale. On s'attend donc à une période estivale très difficile pour les petits cours d'eau du Genevois. Pour diminuer les impacts du public sur ces rivières, une action de prévention et de sensibilisation a été initiée par les représentants de la FSPG à la Commission de la Pêche, elle est soutenue par le SLRP et la DGAN. Des panneaux seront placés dans les endroits très fréquentés par les pique-niqueurs au bord de l'Allondon et la Versoix. Nous espérons ainsi préserver la faune aquatique durant la période où les facteurs de stress sont déjà élevés. Bilan au retour des pluies.

Ci-dessous le projet des pêcheurs illustré par un dessin original de J.-P. Foissy (www.lavandoise.com)

INFORMATION AU PUBLIC : BAINNADE ET BARRAGES

**Baignade et barrages ?
NON merci !**



Le débit de l'Allondon et de la Versoix est très faible en été et par conséquent la faune piscicole et aquatique est stressée durant cette période.

Avertissement : il faut absolument éviter de pénétrer dans l'eau pour s'y baigner et y construire des barrages de pierres et de galets.

POURQUOI FAUT-IL EVITER DE CONSTRUIRE DES BARRAGES ET SE Baigner ?

- Les barrages sont des obstacles à la libre migration des poissons
- Ils réchauffent l'eau car elle s'écoule plus lentement (l'oxygène diminue)
- Les algues se développent et diminuent encore plus l'oxygène
- Les invertébrés aquatiques (nourriture des poissons) sont aussi stressés
- Tout l'écosystème aquatique souffre

LES HABITANTS DES RIVIERES VOUS REMERCIENT DE VOTRE COMPREHENSION !

Commission de la Pêche – Genève

Toujours dans la plainte ?

Et si on communiquait plus positivement? Râler fait parfois du bien mais bon, des bonnes nouvelles concernant la pêche à Genève nous feraient plaisir! Pas vous? Prions le Dieu de la pêche (et les autorités genevoises et françaises) pour que nous puissions vous relater de meilleures nouvelles dans un proche avenir !

Relevé des frayères sur la Versoix au 31 décembre

Année	Nombre
2008	133
2009	204
2010	142
2011	184
2012	66
2013	153
2014	96
2015	115
2016	153

Frayères sur la Versoix

Les chiffres ci-contre nous ont été communiqués par Jean-Pierre Moll, qui effectue l'inventaire des frayères de truites sur la Versoix depuis près de 10 ans. Une hypothèse: les grandes disparités d'une année à l'autre pourraient s'expliquer par la variabilité de la biologie de l'espèce concernée (la truite

lacustre migratrice et fario sédentaire) mais aussi par les très diverses conditions d'observation (débit, turbidité et luminosité). On peut aussi regretter l'interruption des pêches électriques d'inventaire qui avaient commencé à mettre en évidence une corrélation entre le nombre de frayères et le recrutement naturel des alevins à l'automne suivant.

Silures : à vos fourneaux !

Le silure s'invite de plus en plus dans nos cours d'eau et dans le Léman. Depuis le 1er janvier 2017, le règlement le définit dans la liste des "indésirables", ce qui oblige tout pêcheur à le mettre à mort en cas de capture, ceci afin de préserver nos espèces indigènes. Un geste parfois difficile et pas toujours respecté. Contrairement à ce qui a été annoncé par erreur dans la presse, les pêcheurs ont la possibilité de vendre ou de troquer leurs captures, à l'exception des salmonidés. Apportez donc votre silure le jour même au Restaurant «Les Fourneaux du Manège», Route de Chancy 127 à Onex. Le chef Patrick Moleins vous l'achètera (contre facture) ou vous l'échangera contre un bon à valoir sur un repas dans son restaurant. De plus, en tant que grand connaisseur des poissons d'eau douce, il se fera un plaisir de créer une recette sur mesure pour ce poisson peu connu ! Pas mal non ?



Initiative pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ... une chance pour nos cours d'eau !

Aidez-nous à récolter des signatures !

Une initiative populaire fédérale a été lancée fin 2016 par un petit groupe de citoyens avec pour buts d'interdire l'utilisation de pesticides de synthèse en Suisse ainsi que l'importation de denrées alimentaires contenant ou ayant été produits avec ces pesticides. La récolte de signatures est en cours.

Les pêcheurs ne savent que trop bien à quel point les pesticides représentent un danger pour l'environnement. Malgré les normes et directives agricoles une étude après l'autre démontre que nos cours d'eau sont contaminés à des degrés divers par un cocktail impressionnant de pesticides. Les effets sur la faune aquatique et la santé humaine sont souvent difficiles à prouver mais les pêcheurs, qui observent attentivement et sur le long terme l'environnement aquatique, doutent souvent que les normes en vigueur suffisent. Le discours rassurant des autorités les convainc peu... Que faire ?

L'initiative « pour une Suisse sans pesticides de synthèse » propose d'interdire l'utilisation de ces pesticides en Suisse ainsi que l'importation de denrées alimentaires ayant été produites à l'aide de pesticides de synthèse.

Il s'agit d'une initiative ambitieuse mais réaliste car les solutions existent et une période de 10 années est prévue pour la mise en œuvre. Nous sommes convaincus que ce défi est atteignable, mais il faut la volonté de le faire. Et ce signal nous sommes convaincus que seul le peuple peut le donner.

L'importation de denrées alimentaires sans pesticides, notamment à partir de pays en voie de développement, contribuera à réduire l'utilisation de pesticides aussi à l'étranger car dans de nombreux pays les normes environnementales sont souvent moins strictes et/ou moins bien appliquées que chez nous. Notre initiative contribuera à améliorer les conditions de vie dans des régions défavorisées en y créant de nouvelles opportunités économiques.

Il est temps de changer de cap et viser une agriculture vraiment durable chez nous comme ailleurs. Il s'agit là d'une opportunité unique pour la Suisse de montrer la voie à suivre !

Le comité d'initiative fait appel à toutes et tous. Aidez-nous à récolter des signatures ! Soutenez-nous officiellement (contact ci-dessous). Tous ensemble, nous pouvons le faire ! N'attendons pas !

Contact : comite@future3.ch

Plus d'informations : www.future3.ch

Amis pêcheurs, nous sommes autant soucieux que vous de préserver la nature, c'est pourquoi nous préconisons l'utilisation de papiers certifiés FSC®.

Exécution graphique · Impression numérique haut de gamme



Posters, brochures, invitations, mailing, flyers,
papeterie, cartes de visite, panneaux bus ...

022 706 18 18 · www.burggraf.ch · info@burggraf.ch



Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Pays de Gex

(MP) C'est un problème récurrent: les pêcheurs genevois et français observent chaque été avec anxiété les très faibles débits de leurs petites rivières et guettent avec espoir les prévisions météo annonçant des précipitations qui, même en période hivernale, se font de plus en plus rares. Après les mises à ban des petits cours d'eau genevois durant les étés 2003 et 2011, tout indique que cette situation va se répéter dans les années à venir. Ce qui inquiète particulièrement les pêcheurs, c'est de constater que le bassin genevois n'a reçu durant les 6 derniers mois guère plus de 50% des pluies d'une année normale. Dans ce contexte tendu, les pêcheurs montrent du doigt les pompages effectués dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement notamment dans le Pays de Gex. Suite aux récriminations des pêcheurs via la Commission de la Pêche genevoise (lire l'Info-pêche No 76, page 8), une réunion du comité de pilotage du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du Pays de Gex s'est tenue le 18 mai 2017, à laquelle les partenaires associatifs et politiques franco-suisses étaient invités. Ci-dessous les informations inquiétantes issues de cette séance, sous forme de questions-réponses.



PGRE ... qu'est-ce que c'est ?

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau est un outil qui vise à garantir l'accès à l'eau et notamment l'eau potable pour tous les usagers. Il est porté par la collectivité, à savoir la Communauté de Communes du pays de Gex (CCPG) et la Direction Départementale des Territoires de l'Ain (DDT), **MAIS ... cet outil n'a pas de portée réglementaire.**

Et les pompages domestiques, qu'est-ce que c'est ?

La législation française autorise les «**pompages domestiques**» destinés exclusivement aux besoins des personnes physiques, propriétaires ou locataires, pour l'alimentation humaine, l'hygiène, le lavage et les productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes. Un tel pompage **ne doit pas excéder 1000 m³/an (2'740 litres/jour !)**. S'ils sont effectués dans les eaux superficielles (cours d'eau), ces pompages ne nécessitent pas de déclaration (!). Les prélèvements dans les eaux souterraines doivent eux être déclarés en mairie.

Combien y a-t-il de pompages domestiques dans le Pays de Gex ?

Actuellement, les collectivités publiques **ne connaissent ni le nombre de pompages, ni la quantité d'eau pompée.** Autrement dit, **le nombre de personnes** qui font fonctionner leur sanitaires, arrosent leur pelouse, lavent leur voiture, etc... avec de l'eau prélevée dans les rivières ou leurs nappes d'accompagnement **est aujourd'hui inconnu !**

Qui contrôle les débits prélevés ?

Pour tout le département de l'Ain, ce sont **les 5 agents de l'AFB** (Agence Française pour la Biodiversité - anciennement ONEMA) qui effectuent des contrôles.

Constat : même en cas d'arrêté sécheresse pris par le Préfet (qui interdit temporairement les pompages domestiques), il sera extrêmement difficile de contrôler l'arrêt de ces prélèvements, **auxquels viennent s'ajouter les pompages des golfs et des centres équestres**, très (trop) nombreux dans la région, qui eux aussi pompent dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement.

Solution : **il faut interdire les pompages domestiques et contrôler systématiquement les pompages des golfs et des centres équestres en période d'étiage mais aussi tout au long de l'année.** Suite après l'été ... dans le No 79.



Alejandro Delieutraz

Articles de pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix CH

ARTICLES de PÊCHE
VERSOIX

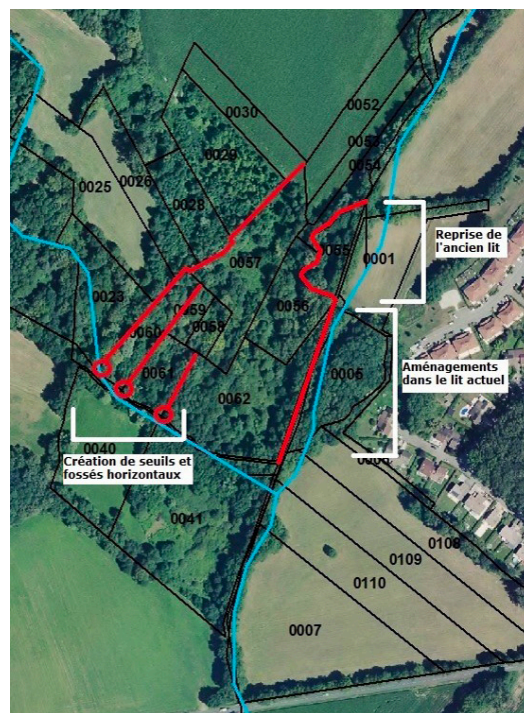
Tél. 0041 (0)22 7555441 Fax 0041 (0)22 7555442
Nate! : +4179 5123247

Pays de Gex: projet de restauration du Lion

(Source : CCPG) Cours d'eau de plaine prenant sa source à Ornex, le Lion circule entre les hameaux de Brétigny (Prévessin-Moëns) et de Villard-Tacon (Ornex).

Aujourd'hui dégradé, le Lion est chenalisé. Son lit s'est enfoncé, le déconnectant de ses zones humides. Ses habitats se sont peu à peu uniformisés et les frayères sont quasi inexistantes sur ce secteur.

Afin de redonner de l'espace au cours d'eau et à ses zones humides tout en réduisant le risque d'inondation en aval, la Communauté de communes, les communes de Segny, Ornex et Prévessin-Moëns et les associations de pêche ont entrepris de restaurer le Lion et ses annexes hydrauliques. Il s'agit de remettre le Lion dans l'un de ses anciens méandres (tracé rouge à droite), de renaturer le cours d'eau pour créer des habitats et diversifier les écoulements et de créer un réseau de fossés permettant de remettre en eau la zone humide en cas de crue (3 lignes rouges à gauche). Cela pour un coût prévisionnel d'environ 150 000 €. Enfin il s'agit, de l'autre côté de la route départementale, de restaurer la migration piscicole en aménageant la prise d'eau entre le Lion et le canal d'amenée qui alimente l'ancienne scierie.



Canton de Vaud: microcentrale sur l'Arnon ... la bataille judiciaire continue !

(MP) Nous vous parlions dans le No 72 de l'Info-pêche de juin 2015 d'une micro centrale hydroélectrique projetée dans les gorges de Covatannaz sur l'Arnon. Ce projet a été déposé et préavisé favorablement par les autorités cantonales (avant le recours du WWF, Pro Natura et SVPR) alors que la limite inférieure d'attribution de la RPC (rétribution à prix coûtant) était fixée à une puissance nominale de 300 kW, ce qui rendait la rentabilité de la micro centrale "acceptable". La nouvelle Loi fédérale sur l'énergie issue de la stratégie énergétique 2050 - acceptée par le peuple suisse le 21 mai dernier - prévoit que la RPC ne soit dorénavant versée qu'à partir d'une puissance nominale de 1MW. La Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) du canton de Vaud va devoir à nouveau statuer en fonction de cette "nouvelle donne" sur le recours des porteurs du projet devant le TF; affaire à suivre encore ...

Commission de la faune 1er service : le délice de l'entre-soi



(CE) A la FSPG, nous défendons l'idée que la nature est un enjeu démocratique réel, qui ne saurait donc être laissé à ceux qui se réjouissent d'en être les porteparoles autoproclamés. Or, et jusqu'à 2012, deux personnes, pas une de plus, décidaient quelles espèces animales pouvaient être régulées dans le canton, et lesquelles ne le pouvaient pas. Deux défenseurs de la cause animale, et non des protecteurs de la nature, la nuance est d'importance, ont donc pu, au sein de la commission constitutionnelle de la faune, s'opposer, et sur des bases le plus souvent sentimentales, aux décisions d'autres commissions ou des administrations, et imposer leur vision de la nature à tout un canton !

Adoptée en 2012, la nouvelle constitution genevoise effaçait la base constitutionnelle de cette commission. On s'attendait donc à ce que cette structure soit dissoute. Or, en 2015, avec la bénédiction de quelque service de l'Etat et suite à un tour de passe-passe réglementaire d'anthologie, la commission de régulation de la faune reprenait les prérogatives de l'ancienne commission constitutionnelle, et poursuivait donc son travail de sape pour que quelques fonctionnaires et deux représentants des milieux associatifs perpétuent la belle tradition genevoise de choisir, bien au chaud et entre soi, quels objectifs de conservation de la nature méritent d'être poursuivis, et lesquels ne le méritent pas.

En mai 2017, le Grand Conseil avait enfin l'occasion de mettre fin à cette prise d'otage, en supprimant la base légale de cette commission. Il a décidé ... de ne rien décider.

Bref, à l'horizon des préférences personnelles d'une poignée de militants, les oiseaux continueront pour un temps encore à être placés en haut d'une pyramide imaginaire, et les poissons et leurs écosystèmes si menacés, en bas.

Pourquoi parler des poissons, alors que les oiseaux sont si jolis ?

(CE) Le vendredi 21 avril, rendez-vous avait été donné aux pêcheurs du canton pour relâcher 30'000 alevins de truites de rivière dans l'Allondon, cours d'eau emblématique de la pêche genevoise, pour lequel, rappelons-le, plus de 100 millions ont été investis par les collectivités publiques genevoises et françaises afin de débarrasser définitivement cette rivière des effluents néfastes de deux importante stations d'épuration.

Ce jour là donc, les pêcheurs se réunissent sur le parking principal du vallon de l'Allondon, au milieu duquel trône un majestueux panneau d'information. On y parle du cincle plongeur, du loriot d'Europe et de la fauvette à tête noire. Je n' y ai pas vu de poissons, alors que l'Allondon, sauf erreur, est une rivière exceptionnelle qui abrite plusieurs espèces figurant sur la liste rouge des espèces menacées de Suisse.



Les bouteilles du vignoble de la République devant le panneau ? Pour nous donner du courage. Nous en manquons parfois ces derniers temps ...

Commission de la faune 2e service : les poissons existent bordel !

(CE) Le rapport annuel de la restreinte commission de la régulation de la faune (qui ne réunit que deux représentants issus de deux associations) l'atteste avec une objectivité qui nous a laissés sans voix durant plusieurs jours: Genève est le seul canton suisse qui n'héberge pas de poissons menacés! En tout cas, et contrairement aux cantons et départements voisins, les oiseaux piscivores n'y sont pas vus comme une menace pour ces derniers. On a en effet beau chercher dans ce rapport les termes « oiseaux piscivores », ou « poissons », aucun des deux n'y figure !

Et ceci alors que plusieurs motions, signées à l'unanimité des membres de la Commission de la Pêche et issues d'un consensus longuement négocié avec les représentants des associations de protection de la nature et les partis politiques, reconnaissent dans certains cas la primauté de la conservation des poissons menacés sur celle de certains oiseaux piscivores. En d'autres termes, le fait qu'en certains lieux et qu'à certains moments, le tir de quelques oiseaux piscivores soit nécessaire pour protéger des poissons indigènes, que même les pêcheurs ne capturent plus, est un principe largement accepté.

Comment, dès lors, expliquer qu'un tel consensus soit jugé suffisamment anecdotique pour ne pas figurer dans un rapport annuel, seule trace officielle de l'activité de cette commission ?

La réponse est évidente : la commission n'a simplement jamais jugé nécessaire d'en parler, tant l'accord tacite qu'on ne tire pas des oiseaux à Genève est fort entre quelques représentants de l'Etat et cette commission. Cette véritable omerta est grave, car elle fait de la nature genevoise une entité privée sur laquelle seule une poignée d'apôtres autoproclamés se donne le droit d'agir. **Il est temps que ça change !**

Cormorans: deux de moins ... c'est mieux que rien !

(CE) La Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises FSPG déplore que la Ligue suisse contre la vivisection menace la solidarité confédérale et le consensus longuement négocié dans le cadre de la régulation des effectifs de cormorans. En réponse à l'augmentation spectaculaire des effectifs de cormorans sur les lacs et les cours d'eau de Suisse, les cantons procèdent à des tirs de régulation. La toute nouvelle attitude du canton de Genève, qui a dernièrement choisi de s'associer à cette stratégie nationale, est déjà menacée par une seule association de protection des animaux.

Une augmentation massive des effectifs de cormorans

Depuis les années 1980, les effectifs de cormorans ont considérablement augmenté en Europe et en Suisse. Présente maintenant toute l'année sur les lacs et les cours d'eau de Suisse, cette espèce, qui consomme 500 grammes de poissons par jour, est particulièrement abondante en automne et en hiver. Les cormorans de passage ou hivernant en Suisse consommeraient, d'octobre à mars, davantage de poissons des lacs que n'en attrapent les pêcheurs professionnels pendant la même période. On estime à 440 tonnes la quantité de poisson ingurgitée par l'oiseau, pour 432 tonnes prises dans les filets des pros.

Sur les fleuves et les rivières, ce sont les populations d'ombres communs et de truites de rivière qui sont menacées par les vagues successives de cormorans, qui désertent leurs lieux habituels de pêche lorsque celle-ci n'est plus assez productive, c'est à dire lorsqu'il n'y a presque plus rien à prendre.

Des statistiques éclairantes

Entre 2000 et 2015, 1'000 à 1'500 cormorans ont été tirés chaque année en Suisse. En Valais, 100 à 250 oiseaux sont régulés chaque année. Les chiffres du canton de Berne sont similaires. Le canton de Vaud quant à lui annonce quelques dizaines d'oiseaux.

Toujours entre 2000 et 2015, le canton de Genève, malgré des effectifs très importants d'oiseaux hivernants et migrateurs, s'est singularisé par son refus de considérer la problématique du cormoran, puisqu'aucun oiseau n'apparaît dans les statistiques fédérales de la chasse. En 2016, deux cormorans ont été tirés dans la région de Versoix.

Une action regrettable de la ligue suisse contre la vivisection

La dénonciation de la Ligue suisse contre la vivisection (LSCV) auprès du Ministère public de ces deux tirs de cormorans doit être donc vue comme une action regrettable qui attaque à la fois la solidarité naissante du canton de Genève face à la gestion nationale de cette espèce et la crédibilité des institutions genevoises, qui avaient pourtant réussi à établir un consensus longuement négocié entre l'Etat, les associations de protection de la nature et les pêcheurs, sur la possibilité de procéder à des tirs ciblés en des lieux précis et critiques sur le plan de la gestion de la pêche et des poissons.



RAMPINI
CONSTRUCTION



NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE

Journal Suisse de la Pêche: mai 2017 (extraits)

Le sauvetage du Doubs - un travail de longue haleine

(MP) *La Fédération Suisse de Pêche et diverses autres organisations environnementales s'engagent depuis des années pour l'amélioration de la qualité de l'eau du Doubs ainsi que l'assainissement des obstacles à la migration piscicole. Le chemin est long et semé d'embûches - un retour sur le passé nous révèle ce qui a été entrepris jusqu'à aujourd'hui.*

Dès 2009, de fortes mortalités de truites et d'ombres furent observées dans le Doubs. La FSP, le WWF, Pro Natura ainsi que l'association SOS Loue et Rivières Comtoises (F) ont organisé une manifestation en faveur du Doubs le 14 mai 2011, qui rassembla près d'un millier de personnes issues d'associations de pêcheurs et de protection de la nature suisses et françaises dans le but d'alerter les autorités sur le mauvais état de la rivière.

Le 21 juin 2011, les organisations environnementales ont porté une plainte auprès du « Comité permanent de la Convention de Berne » à Strasbourg qui s'intitule: «Menaces pour l'apron du Rhône dans le Doubs et dans les cantons du Jura et de Neuchâtel». Peu après, en juillet 2011, fut fondé le collectif « Plateforme Doubs » qui regroupe la FSP, le WWF et Pro Natura.

Le 28 novembre 2012 le Comité permanent a jugé qu'il n'y avait pas de violation de la Convention de Berne. Compte tenu du contexte, il a toutefois décidé de procéder à une visite des lieux en présence des parties en conflit afin d'apprécier au mieux la situation et d'édicter des recommandations à l'attention des autorités française et suisse.

Poisson de l'année 2013

En 2013, la Fédération Suisse de Pêche FSP élit le Roi du Doubs « poisson de l'année 2013 ». Avec cet ambassadeur, la FSP veut alerter le grand public sur la situation dramatique du Doubs.

Le 4 décembre 2013, ladite Convention de Berne a formulé ses recommandations à la Suisse et à la France :

- La circulation des poissons doit être améliorée dans la rivière; les anciens seuils doivent être enlevés;
- Les nuisances de l'exploitation par éclusées des usines hydro électriques dans la partie supérieure du cours de la rivière doivent être supprimées;
- Les stations d'épuration installées le long de la rivière doivent rapidement être modernisées;
- L'exploitation agricole pratiquée dans le bassin versant doit réduire la quantité d'engrais chargeant les eaux.



Plan d'action national en faveur du Doubs

L'OFEV, en collaboration avec le DETEC et les cantons de Neuchâtel et du Jura, a rendu public le plan d'action national en faveur du Doubs le 24 novembre 2015. Ce dernier vise à atteindre une amélioration durable de la situation écologique du cours d'eau et à assurer la survie du Roi du Doubs.

Les ONG de la Plateforme Doubs ont publié dans un communiqué commun le 30 mars 2017, les résultats de deux études qu'elles ont cofinancé ; ils sont alarmants : la contamination chronique du Doubs par les micro et macro polluants est beaucoup plus diversifiée que celle qui ressort des anciennes analyses. Cette pollution a des répercussions sur l'habitat du Roi du Doubs et sur l'état général de la rivière. Sur plusieurs longs tronçons du cours d'eau, sa capacité d'autoépuration est devenue insuffisante.

Le cocktail de micropolluants peut constituer, à plusieurs endroits, une barrière chimique infranchissable pour le Roi du Doubs. Plus de détails sur ces études sur: www.pronatura.ch/news-fr/items/la-lourde-pollution-du-doubs-enfin-prouvee



Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement
Travaux spéciaux
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - www.scrasa.ch

***Vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour adhérer à la FSPG ?
Que 1 tonne de truites arc-en-ciel soit déversée chaque mois dans le Rhône limitrophe ?***

Sociétés membres :

Amicale TOS-Lémanique
Geneva Street Fishing GSF
L'Hermance

Amicale des Pêcheurs de la Touvière APT
Amicale des Pêcheurs du Lac APL
Club Genevois de Pêche en Mer CGPM

La Loutre (section pêche)
Les Tanneurs
Les Bouvrières

DEMANDE D'ADHESION

(No 78 - Juin 2017)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire adhérer à une société de la FSPG:

Je désire adhérer à la société : _____ (écrire le nom de la société)
(Votre demande sera transmise au président de la société)

Je désire adhérer à la FSPG en tant que membre de soutien (contribution : min. 30.- par année)

Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac* rivière *

Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours d'attestation de compétences (Brevet suisse du pêcheur sportif)

Cochez la(les) case(s) souhaitée(s)

* entourez ce qui convient

Lieu et date : _____ Signature : _____

FSPG

AMICALE TOS-Lémanique

AMICALE DE LA TOUVIERE

LES BOUVIERES

GENEVA STREET FISHING

LA LOUTRE

LES TANNEURS

APL - Lac Léman

L'HERMANCE

CLUB GENEVOIS PECHE EN MER

EBENER Christophe

MAZZOLA Maurice

POCHON Emmanuel

FURRER Valentin

BEL Steve

BECK Stéphane

FAVRE Michel

NARGI Michel

MOOSER Nicolas

DOS SANTOS Manuel

christophe.ebener@fspg-ge.ch

maurice.mazzola@bluewin.ch

emmanuel.pochon@bluewin.ch

valentin@fspg-ge.ch

gvastreetfishing@gmail.com

stephane.beck@gva.ch

mfavre@romandie.com

nardif@bluewin.ch

nicolas.mooser@gmail.com

masantos@bluewin.ch

Retrouvez les adresses des sites de nos sociétés membres sur www.fspg-ge.ch

Site de la Fédération Suisse de Pêche www.sfv-fsp.ch/?L=1